



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 50699

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la diminution du nombre d'enseignants d'éducation physique et sportive. Depuis 2005, le nombre de postes mis aux concours externes de recrutement est de 415, 400 postes au CAPES, 15 à l'agrégation, pour en moyenne, 1 200 départs à la retraite. L'académie d'Amiens a perdu en trois ans, plus de 100 enseignants d'EPS, le rectorat de l'académie d'Amiens, comme dans de nombreuses autres régions, recrute des vacataires pour faire face aux besoins de continuité du service public d'enseignement. Cela se traduit par une augmentation des heures supplémentaires (HSA) qui ne saurait faire oublier que le pouvoir d'achat des enseignants a baissé de 20 % en 20 ans. De nombreuses équipes pédagogiques refusent collectivement les HSA et demandent leur requalification en heures postes assurées par des collègues titulaires, estimant que les difficultés d'exercice du métier sont incompatibles avec une augmentation de la charge de travail. L'éloignement des perspectives de mutation est un autre effet pervers des suppressions de postes en EPS. Monsieur Nicolas Sarkozy voulait plus de sport à l'école, nous n'en prenons pas le chemin. Les conditions de pratique se détériorent, du fait de l'augmentation du nombre d'élèves par classe, alors que les horaires obligatoires stagnent. Ce n'est pas avec deux heures d'EPS au lycée, pour des classes de 35 élèves, que les jeunes développeront des habitudes de pratique physique régulière bénéfique à leur santé. Il lui demande de considérer réellement l'éducation comme une priorité nationale, en augmentant le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement afin de faire face aux besoins réels de l'EPS au niveau national et de renoncer définitivement aux projets de réforme de la formation des enseignants qui ne répondent pas aux exigences du métier aujourd'hui. Dans l'immédiat, il lui demande le rétablissement des 100 postes supprimés en Picardie.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants se fait dans le cadre de concours calibrés en fonction des besoins de l'éducation nationale, eux-mêmes déterminés en analysant le nombre de départs à la retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que d'éventuelles évolutions pédagogiques ; en l'occurrence ces dernières sont plutôt favorables à l'éducation physique et sportive. En ce qui concerne l'éducation physique, pendant plusieurs années, le nombre de postes ouverts aux concours a été très supérieur au nombre de départs. Ainsi, à la rentrée 2005, 615 enseignants titulaires se trouvaient en sureffectif. Aujourd'hui, la proportion des enseignants d'éducation physique et sportive dans cette situation est supérieure à celle observée dans l'ensemble des disciplines. L'évolution du nombre des recrutements aux concours de l'année 2009 en éducation physique et sportive a donc précisément pour objet de prendre en compte les sureffectifs qui perdurent encore cette année. L'amélioration de la mobilisation des enseignants, réalisée ces dernières années dans la discipline, et la place reconnue à cet enseignement ont conduit, au plan national, à maintenir les recrutements en 2008 et 2009 au même niveau qu'en 2007, ce qui n'est pas le cas dans toutes les disciplines, puisque pour la plupart d'entre elles le nombre de recrutements a baissé. Les ouvertures de postes aux concours de recrutement des enseignants d'éducation physique et sportive sont réexaminées chaque année au regard des départs à la retraite et des besoins d'enseignement dans chaque discipline et également en EPS, cela ne saurait signifier une diminution

quelconque de l'offre éducative pour les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50699

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5245

Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6173